



Entrelacs, le 8 juillet 2019

Objet : APELP_Mémoire dans le cadre de la révision du Plan Urbanisme d'Entrelacs 2019

Madame, Monsieur, membres du conseil municipal d'Entrelacs.

Le conseil d'administration de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Patrick (APELP) qui s'est réuni le samedi 6 juillet 2019, désire soumettre au conseil municipal d'entrelacs un mémoire qui reprends les objectifs des statuts et règlements de son association.

L'APELP demande au conseil municipal de maintenir et même renforcer les aspects de protection de l'environnement dans la révision du plan d'urbanisme de 2019

L'APELP demande que le plan d'urbanisme révisé, exprime l'engagement de la municipalité d'Entrelacs à :

- a) prévenir la pollution des lacs et de ses affluents et de prendre les moyens de remédier à la pollution de ceux-ci;
- b) protéger le littoral, les rives et l'encadrement forestier des lacs et de ses affluents contre toutes formes de dégradation;
- c) sensibiliser les résidents et les villégiateurs à la protection de la nature et de la qualité de l'environnement;
- d) effectuer auprès des ministères les démarches qui s'imposent pour obtenir les études et les services touchant la qualité de l'environnement;
- e) effectuer auprès des instances décisionnelles les démarches qui s'imposent pour l'adoption des règlements visant à assurer la qualité de l'environnement et la protection de la nature;
- f) réaliser toute démarche visant directement ou indirectement à améliorer la qualité de la vie et de l'environnement;
- g) s'associer à d'autres instances pour la protection de l'environnement des lacs et aux associations existantes pour obtenir des autorités gouvernementales les lois, les règlements, les mesures administratives et le budget qui assureront la protection des lacs.

Le maintien et le renforcement des restrictions quant aux nuisances sur les lacs et dans les secteurs de villégiature devrait être intégré au plan d'urbanisme;

Tel que décrit dans notre code d'éthique: Le lac Patrick, milieu naturel et paisible appartient à l'ensemble de la communauté des personnes qui le fréquentent, dans le respect mutuel de tous et dans une perspective de protection de l'environnement et de développement durable.

Conseil d'administration de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Patrick (APELP).